

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 21 mars 2022



MAIRIE DE DIJON

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire : Madame MONTEIRO

Membres présents :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICHY - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Monsieur DURAND - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Madame MODDE - Monsieur ROBERT - Monsieur MULLER - Monsieur DE VREGILLE - Madame REVEL

Membres excusés :

Monsieur HAMEAU (pouvoir Madame ZIVKOVIC) - Monsieur MASSON (pouvoir Madame TENENBAUM) - Madame BALSON (pouvoir Monsieur BERTHIER) - Monsieur CHATEAU (pouvoir Madame KOENDERS) - Madame HUON-SAVINA (pouvoir Monsieur ROBERT)

Membres absents :

OBJET

DE LA DELIBERATION

Fontaine d'Ouche - 32-42 avenue du Lac - Acquisition d'un tènement foncier sur la société anonyme d'HLM Habellis

Monsieur PRIBETICH expose :

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, la démolition de logements au centre de l'avenue du Lac a été programmée pour dédensifier ce secteur de la Fontaine d'Ouche et prévoir un aménagement en espace public, en complémentarité du projet de valorisation de la voie.

Habellis a procédé à la déconstruction des deux immeubles situés 32 et 42 avenue du Lac. Le bailleur a assuré la remise en état du sol, en vue de la cession du tènement foncier à la Ville. La maîtrise foncière

de ce terrain permettra à la Ville d'engager les travaux d'aménagement et de végétalisation des abords du groupe scolaire Alsace.

Il est proposé d'approuver l'acquisition de cette parcelle cadastrée section EM n°16, d'une superficie de 2 118 m². Cette acquisition interviendra pour le montant symbolique de un euro (1 €).

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1- décider l'acquisition sur la société anonyme d'HLM Habellis - 28 boulevard Georges Clemenceau - 21000 Dijon, de la parcelle cadastrée section EM n°16, d'une superficie de 2 118 m², moyennant le prix de un euro ;
- 2 - dire qu'il sera procédé à cette acquisition par acte administratif ;
- 3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ